

Programme de formation

CFGA - CERTIFICAT DE FORMATION A LA GESTION ASSOCIATIVE

But de la formation

Pour exercer des activités ou des responsabilités au sein d'une association, dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

Compétences visées

1. Acquérir une culture générale sur la spécificité du fait associatif, son évolution et son environnement.
2. Acquérir des connaissances pour prendre des responsabilités, conduire et développer un projet associatif

Pré-requis

Etre ou avoir vocation à être en fonction de coordination ou de direction d'une association

Liste des référents

Référent administratif : Madame SEVERINE ROLIN

Référent pédagogique : Monsieur FRANCOIS CAUCHY

Référent handicap : Madame SEVERINE ROLIN

Type de public

Salariés ou dirigeants bénévoles des associations

Équipements nécessaires

Un ordinateur portable

Moyens pédagogiques

Les documents de l'association sont directement utilisés comme support de travail

Sanction de la formation

Certificat de Formation à la Gestion Associative

Méthodes pédagogiques

La formation théorique s'appuie sur les principes fondamentaux de la vie associative, apporte des connaissances suffisantes sur la spécificité du fait associatif, de ses acteurs et de son environnement. Elle comporte l'acquisition de savoirs sur la conduite et le développement d'un projet associatif en matière administrative, financière et humaine, de gestion de projet et de dynamique des acteurs.

Durée

42 heures (6 jours).

Programme

Module 1 : Principes fondamentaux de la loi de 1901 par rapport aux autres groupements

Module 2 : Evolution du monde associatif et ses relations avec les pouvoirs publics

Module 3 : Compétence en matière d'organisation et de gouvernance : être capable de participer aux organes statutaires d'une association.

Module 4 : Compétence en matière de finances associatives : être capable de maîtriser les principes de base d'une gestion financière associative transparente et savoir mobiliser des ressources financières.

Module 5 : Compétence en matière de ressources humaines associatives : être capable de prendre en compte la spécificité des différents acteurs intervenant dans les associations et de favoriser la participation des bénévoles.

Module 6 : Compétence en matière de gestion de projet associatif : être capable de traduire un projet associatif en un projet d'activité ou en événement.

Module 7 : l'association "Digitale"

Modalités d'évaluation

L'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sera évaluée par le formateur.

tarif par jour par personne

455€/jour

Modalités d'accès

Nos formations sont accessibles : Par l'employeur - A la demande du salarié avec l'approbation de son employeur - Directement par le salarié ou le demandeur d'emploi

délai d'accès

De 1 à 6 mois

Date de mise à jour

01/08/2023

Accessibilité

Afin de garantir l'accès à toutes et à tous, ViAsso Occitanie Formation s'engage à veiller à ce que, si besoin, le lieu devant accueillir une formation soit « accessible ». Afin de répondre aux demandes éventuelles, n'hésitez pas à contacter Séverine, notre « référente handicap » au 07 57 18 98 85 ou par mail : contact@viasso-occitanie-formation.org